



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question au Gouvernement n° 1852

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. André Gerin.

M. André Gerin. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

Monsieur le ministre, le dépôt de bilan de Bailly France, au mois d'août dernier, a résonné comme un scandale industriel et commercial.

Comme un scandale car le groupe suisse a mis délibérément en faillite Bailly et procède actuellement en sous-main au dépeçage des sites industriels de Moulins, Villeurbanne, Vierzon et des cent magasins.

Comme un scandale car on saborde le savoir-faire et le patrimoine made in France.

L'ensemble des syndicats dénoncent cette duperie anti-France à la faveur de laquelle la griffe «Bailly France» serait abandonnée. Ils réfutent l'argument des coûts salariaux, d'autant plus que la chaussure est produite au Portugal ou en Asie grâce au travail des enfants !

Monsieur le ministre, avec les PME et les PMI, il faut travailler à la reconquête de la filière industrielle de la chaussure abandonnée depuis trente ans - je pense aux tanneries, à l'outillage et au matériel d'équipement. C'est un véritable plan industriel et commercial qu'il faut mettre en œuvre pour permettre une reprise globale de Bailly France, au moment où notre balance commerciale est déficitaire de 7 milliards.

Permettez-moi de vous poser trois questions.

D'abord, le Gouvernement s'engage-t-il à considérer l'industrie de la chaussure en France comme une chance pour l'ambition industrielle de notre pays ?

Etes-vous prêt à favoriser la création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation des fonds publics dans ce secteur et, surtout, sur les raisons économiques et financières de l'abandon de la filière de la chaussure ?

Etes-vous prêt à soutenir une loi anti-délocalisations ?

Il s'agit là, monsieur le ministre, d'un cas d'école pour le Gouvernement. N'oubliez pas que ce sont 10 000 emplois qui sont en jeu. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Mme Frédérique Bredin et M. Claude Bartolone. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, la société Bailly a un renom international. Elle compte cent points de vente et deux usines de production, l'une à Moulins et l'autre à Villeurbanne. Elle a déposé son bilan et, depuis le 20 août dernier, elle est en redressement judiciaire. Les deux sites de production sont donc aujourd'hui menacés. Il convient de rappeler que la direction de l'entreprise n'a jamais caché sa volonté de fermer le site de Villeurbanne et de restructurer les points de distribution.

Cette affaire m'inspire trois réflexions.

Tout d'abord, les pouvoirs publics ne peuvent accepter que les dépôts de bilan soient utilisés comme des méthodes de gestion courante pour les entreprises privées. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. André Gerin. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. C'est la raison pour laquelle nous sommes

en relation avec l'administrateur judiciaire. Le tribunal de commerce a pris une ordonnance demandant qu'un audit soit fait pour éclaircir les conditions de ce dépôt de bilan.

Pour autant, le cadre de la commission d'enquête parlementaire n'est pas adapté au cas d'une entreprise privée, lequel est aujourd'hui traité par le tribunal de commerce.

Enfin, une entreprise de l'importance de Bailly se doit de disposer d'un réseau de distribution en France, ainsi que d'un outil minimal de production industrielle.

Je puis vous assurer que le ministère de l'industrie continuera de mobiliser les moyens qui sont les siens pour que puisse émerger une solution industrielle au problème de Bailly. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. André Gerin.

M. André Gerin. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

Monsieur le ministre, le dépôt de bilan de Bailly France, au mois d'août dernier, a résonné comme un scandale industriel et commercial.

Comme un scandale car le groupe suisse a mis délibérément en faillite Bailly et procède actuellement en sous-main au dépeçage des sites industriels de Moulins, Villeurbanne, Vierzon et des cent magasins.

Comme un scandale car on saborde le savoir-faire et le patrimoine made in France.

L'ensemble des syndicats dénoncent cette duperie anti-France à la faveur de laquelle la griffe «Bailly France» serait abandonnée. Ils réfutent l'argument des coûts salariaux, d'autant plus que la chaussure est produite au Portugal ou en Asie grâce au travail des enfants !

Monsieur le ministre, avec les PME et les PMI, il faut travailler à la reconquête de la filière industrielle de la chaussure abandonnée depuis trente ans - je pense aux tanneries, à l'outillage et au matériel d'équipement. C'est un véritable plan industriel et commercial qu'il faut mettre en œuvre pour permettre une reprise globale de Bailly France, au moment où notre balance commerciale est déficitaire de 7 milliards.

Permettez-moi de vous poser trois questions.

D'abord, le Gouvernement s'engage-t-il à considérer l'industrie de la chaussure en France comme une chance pour l'ambition industrielle de notre pays ?

Etes-vous prêt à favoriser la création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation des fonds publics dans ce secteur et, surtout, sur les raisons économiques et financières de l'abandon de la filière de la chaussure ?

Etes-vous prêt à soutenir une loi anti-délocalisations ?

Il s'agit là, monsieur le ministre, d'un cas d'école pour le Gouvernement. N'oubliez pas que ce sont 10 000 emplois qui sont en jeu. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Mme Frédérique Bredin et M. Claude Bartolone. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, la société Bailly a un renom international. Elle compte cent points de vente et deux usines de production, l'une à Moulins et l'autre à Villeurbanne. Elle a déposé son bilan et, depuis le 20 août dernier, elle est en redressement judiciaire. Les deux sites de production sont donc aujourd'hui menacés. Il convient de rappeler que la direction de l'entreprise n'a jamais caché sa volonté de fermer le site de Villeurbanne et de restructurer les points de distribution.

Cette affaire m'inspire trois réflexions.

Tout d'abord, les pouvoirs publics ne peuvent accepter que les dépôts de bilan soient utilisés comme des méthodes de gestion courante pour les entreprises privées. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. André Gerin. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. C'est la raison pour laquelle nous sommes en relation avec l'administrateur judiciaire. Le tribunal de commerce a pris une ordonnance demandant qu'un

audit soit fait pour éclaircir les conditions de ce dépôt de bilan.

Pour autant, le cadre de la commission d'enquête parlementaire n'est pas adapté au cas d'une entreprise privée, lequel est aujourd'hui traité par le tribunal de commerce.

Enfin, une entreprise de l'importance de Bailly se doit de disposer d'un réseau de distribution en France, ainsi que d'un outil minimal de production industrielle.

Je puis vous assurer que le ministère de l'industrie continuera de mobiliser les moyens qui sont les siens pour que puisse émerger une solution industrielle au problème de Bailly. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Gerin André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1852

Rubrique : Chaussures

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1996, page 5434

Réponse publiée le : 17 octobre 1996, page 5434

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 octobre 1996